

www.cio-online.com

La première plateforme communautaire d'échanges, d'information et de services à destination des CIO, DSI et Managers IT

SOMMAIRE

ÉDITO

GUIDE SOLUTIONS

e DSI n'est pas que responsable d'équipe. Il est lui-même un collaborateur de son entreprise

et son propre statut peut-être une question nécessaire à se poser. Notre dossier vous présente quelques alternatives au classique contrat de travail à temps plein. Votre carrière empruntera peut-être un jour ces opportunités.

Temps partagé, portage salarial:

le DSI as a Service

p. 1 à 3

INTERNATIONAL

Les budgets des DSI repartent à la hausse :

la priorité des PDG n'est plus de les couper

p. 4 à 5

SYSTÈMES D'INFORMATION ET MÉTIERS

Grenoble assume un choix politique fort en matière

d'Open Data et de Logiciels Libres

p. 6 à 8

HUMEUR

p. 9

GUIDE SOLUTIONS

Temps partagé, portage salarial: le DSI as a Service

Plus souples que les traditionnels CDI et CDD, moins compliqués que le statut d'indépendant, le portage salarial et le temps partagé apportent de nouvelles opportunités aux DSI ainsi qu'à leurs employeurs.

Non, les CDI et CDD ne sont plus les seules formes d'emploi du DSI. Face aux évolutions du métier et du contexte économique, d'autres solutions ont vu le jour telles que le portage salarial ou le temps partagé. Reste que ces derniers ne correspondent pas exactement aux mêmes besoins.

Le vrai-faux indépendant

« Être en portage salarial c'est être consultant sans avoir à s'embêter avec la partie administrative », raconte Jean-Philippe Levillain. Celui qui se définit lui-même comme un DOSI freelance a débuté sa carrière dans l'armée avant de devenir DSI dans la vie civile. Suite à la crise de 2008, il se retrouve sans travail. Mais plutôt que de chercher en vain un nouvel emploi à temps complet, il se tourne vers le portage salarial. « J'ai gagné en flexibilité mais je n'ai pas les problèmes administratifs liés au statut d'indépendant », explique-t-il. L'entreprise de portage salariale s'occupe de toute cette partie pour ses salariés portés.

Nous avons
l'esprit plus libre
et un parcours
plus enrichissant
Jean-Philippe Levillain
DSI en portage salarial

« Ce sont les DSI et la société qui fixent les termes du contrat »

« Ce sont le DSI et la société qui définissent les termes du contrat, les congés, le salaire, etc. Nous nous occupons que de contractualiser la mission et rajoutons les charges », précise Michel Coutzicos, directeur commercial du Groupement Des Professionnels Autonome (GDPA), une entreprise de portage. Par le biais de ces dernières, les DSI ont ainsi accès à l'indemnisation de leur chômage pour les périodes de creux, ce qui n'est pas le cas des indépendants.

« Non seulement nous avons l'esprit plus libre mais le portage salarial est également plus enrichissant », déclare Jean-Philippe Levillain. Selon lui, pouvoir passer de projets en projets casse la monotonie. Il ajoute que l'investissement chez les clients est maximal et leur reconnaissance souvent en accord avec ce dernier. Les missions durent en général plusieurs mois. « Je suis beaucoup intervenu dans les domaines de l'industrie et de l'hôtellerie. Il s'agit principalement de la direction de projet pour de nouvelles solutions ou des transformations de SI », raconte le DOSI freelance.

Un soutien pour les DSI en place

Les interventions de DSI en portage salarial restent toutefois ponctuelles pour les clients. De tels DSI n'offrent en effet pas un suivi complet du SI. « *Nous venons souvent en renfort pour soulager les DSI déjà en place »*, explique Jean-Philippe Levillain. D'après lui, ils sont rassurés d'avoir affaire à un interlocuteur qui fait le même métier qu'eux et qui est sensibilisé à leurs problématiques. D'autres entreprises n'ayant pas de DSI en poste ont besoin d'avoir un suivi plus complet et ne peuvent se contenter d'interventions ponctuelles. Celles-ci ont alors plus intérêt à se tourner vers des DSI en temps partagé.

Le temps partagé pour plus de continuité

« Nous répondons aux besoins d'entreprises qui n'ont pas la possibilité ou la nécessité d'avoir un DSI a plein temps », déclare Pierre Durand Campana, DSI en temps partagé chez Référence DSI. Lui et ses confrères interviennent généralement auprès de trois entreprises différentes chez qui ils vont chaque semaine. Comme avec le portage salarial, c'est la société de temps partagé qui gère toute la partie administrative mais également l'attribution des contrats.

« Le lien de subordination revient à l'entreprise de temps partagé », explique Pierre Durand Campana. À intervalle régulier, des réunions sont organisées avec les clients et les DSI pour définir le planning et les priorités de ces derniers. Il est employé de la société de partage qui lui verse un salaire mensuel. De surcroît, les DSI bénéficient d'une certaine protection. Les entreprises qui y ont recours doivent se justifier en cas d'interruption du contrat. « Les nouveaux arrivants ne se retrouvent pas tout de suite avec un emploi à temps plein, il y a toujours une période de montée en charge », précise Pierre Durand Campana.

Un service haut de gamme

« La DSI en temps partagé nous a apporté un meilleur niveau d'expertise », déclare Fabien Chizelle, DAF de la Fédération des Industries Mécaniques. Il poursuit: « grâce à leurs différentes expériences dans les entreprises où ils interviennent, ils sont plus à même de comparer les différentes solutions disponibles pour résoudre tel ou tel problème ». En outre, ils sont

JEAN-PHILIPPE LEVILLAIN, DSI EN PORTAGE SALARIAL

Ancien militaire, Jean-Philippe Levillain a repris ses études lors de son retour à la vie civile. « Savoir manager des hommes en milieu hostile peut s'avérer très pratique pour mener un projet », ironise-t-il. Après un BTS, il intègre les Arts et Métiers et se forme au métier de responsable informatique. Il rejoint alors différentes sociétés, notamment dans le monde de l'industrie et devient en 2000 le DSI du groupe Rapido, spécialisé dans la fabrication de camping cars.
Frappé de plein fouet par la crise de 2008, il se retrouve sans

emploi et décide de se mettre à son compte. Il devient alors DSI en portage salarial et en temps partagé mais garde une préférence pour ce premier type d'emploi. Il intervient de cette manière pour mener des projets auprès de grands comptes dans des domaines aussi variés que ceux des laboratoires pharmaceutiques, de l'hôtellerie ou de l'industrie. « Devenir un DSI en portage salarial était logique pour moi. Je suis entièrement libre de mes missions mais je n'ai pas le stress d'un indépendant », conclut-il.



Fédération des Industries

Mécaniques

constamment en contact avec leurs confrères et font une veille technologique exemplaire. « C'est cher mais j'en ai pour mon argent », déclare Fabien Chizelle qui reconnaît payer entre 6000 et 8000 euros par mois pour son DSI en temps partagé. A ce prix-là, le DSI se doit d'être irréprochable. « En outre, je peux changer de DSI en fonction de mes projets pour toujours avoir la personne la plus qualifiée dans chaque circonstance », explique-t-il.

Pour le DAF de la FIM, le principal inconvénient du DSI en temps partagé, c'est qu'il n'est pas là en permanence. « Nous ne pouvons pas le déranger en dehors des jours ou il travaille chez nous. Mais c'est aussi un avantage car cela nous oblige à nous auto-discipliner », raconte Fabien Chizelle. Selon lui, le fait de changer constamment d'entreprise peut également être à double tranchant. « S'il gère plusieurs projets différents, c'est très enrichissant mais s'il doit faire partout la même chose, cela peut rapidement devenir pesant », déclare Fabien Chizelle. En outre, il doit être toujours au maximum de ses capacités, note le DAF.

Deux options finalement très différentes

Le temps partagé et le portage salarial semblent donc s'adresser à des publics différents, que ce soit pour les DSI ou les employeurs. « Le temps partagé apporte une véritable continuité par rapport au portage salarial », déclare Fabien Chizelle. Mais d'un autre côté, le portage salarial apporte une plus grande flexibilité et plus de libertés aux DSI. « Nous sommes notre propre patron, à nous d'accepter ou de refuser les missions que l'on nous propose », explique Jean-Philippe Levillain. Quand le temps partagé semble être une autre vision de la DSI, le portage salarial semble donc plutôt se cantonner à des missions plus ponctuelles comme le conseil ou la gestion de projets spécifiques.

Oscar Barthe

PIERRE DURAND CAMPANA, DSI EN TEMPS PARTAGÉ

Conformément à l'idée que se font les entreprises des DSI en temps partagé, Pierre Durand Campana est un expert. Diplômé de l'INSA, il a, au cours de sa carrière, exercé de nombreuses fonctions à responsabilité (DG, DAF, RI, etc.) dans de non moins nombreuses entreprises. L'expérience accumulée lui a permis en 2011 de devenir DSI en temps partagé pour la société Référence DSI. « Je souhaitais apporter mon expertise à des PME et des PMI », déclare-t-il.

Depuis, il intervient chaque semaine au sein de trois entreprises différentes. « Le risque principal dans ce genre de démarche c'est d'avoir à répéter plusieurs fois les mêmes choses », explique-t-il.

Reste que les DSI en temps partagé ne sont pas seuls. « Nous avons toute une équipe derrière nous qui nous soutient », explique Pierre Durand Campana. ■

Mardi 23 septembre 2014 • de 8 h 30 à 12 h 30 • Centre d'affaires Paris Trocadéro • Paris 16e

Le décisionnel transforme les données en connaissances

Du Big Data au Big Knowledge



Les budgets des DSI repartent à la hausse : la priorité des PDG n'est plus de les couper

Nos confrères britanniques de CIO.co.uk veulent forcer l'optimisme des DSI: les budgets repartent à la hausse. Ils s'appuient pour cela sur une récente étude menée par le cabinet de conseil et de recrutement Harvey Nash. Parmi les autres conclusions, notons le recul de la diversité dans les profils des DSI et l'émergence du directeur du numérique (CDO).

es DSI constatent en ce moment le plus haut niveau de croissance des budgets depuis 2006. En effet, les PDG focalisent leur attention non plus sur la réduction des coûts mais sur l'aide que la technologie peut apporter à l'amélioration de l'efficacité des opérations. C'est le principal enseignement de l'enquête CIO Survey 2014 du cabinet Harvey Nash.

Suite à la crise du crédit, la réduction des coûts a été de loin la principale priorité des PDG entre 2009 et 2013. Mais le retournement est advenu en faveur des projets orientés efficacité opérationnelle avec 63 % des chefs d'entreprise préférant maintenant des projets qui génèrent de l'argent -comme le marketing numérique, les systèmes axés sur la clientèle et l'innovation projets- à ceux qui en économisent. Désormais dans sa 16e année et représentant les opinions de plus de 3200 DSI dans plus de 30 pays, l'étude du cabinet Harvey Nash atteste qu'environ 46 % des répondants expérimentent une hausse dans leurs budgets -contre 42 % l'an dernier-. Il s'agit là de son plus haut niveau depuis 2006, lorsque 47 % des DSI vivaient une croissance du budget.

Le directeur général d'Harvey Nash, Albert Ellis, a déclaré: « Nous assistons à un nouvel esprit d'optimisme parmi les DSI grâce à l'augmentation des budgets, une bascule de la réduction des coûts vers l'investissement, l'affirmation de l'innovation comme étant un objectif clé, la transformation numérique et un rôle de plus en plus stratégique pour de nombreux responsables informatiques. C'est dire combien sont positives les nouvelles opportunités qui nous attendent. »

Monter à bord du Comité Exécutif

L'étude a également révélé un chiffre inchangé de DSI qui relèvent directement du PDG, 32 %. Mais, à l'inverse, c'est exactement la moitié des DSI qui ont révélés qu'ils étaient membres du comité exécutif de leur organisation, contre 54 % l'an dernier. Dans un autre article de CIO UK, 48 % des DSI rapportaient à leur PDG et 50 % ont répondu qu'ils avaient un siège au conseil exécutif.

Jonathan Mitchell, l'ancien DSI Groupe de Rolls-Royce, maintenant président non-exécutif de la branche « CIO » de Harvey Nash, a déclaré: « le climat s'améliore de façon certaine pour les DSI et les autres responsables informatiques car plus de la moitié d'entre eux dispose d'un siège au Comité Exécutif. Malgré une légère baisse dans cette représentation des DSI à ce niveau par rapport à l'année dernière, la tendance générale est 20 % plus élevée que dans les années précédant la crise financière. »

L'irruption du Chief Digital Officer, le Directeur du Numérique

L'émergence du Directeur du Numérique (CDO) a aussi été révélée par l'enquête, en particulier dans les grandes organisations. 7 % des répondants disposent maintenant d'un CDO dans leur organisation, et jusqu'à 16 % dans les entreprises ayant des budgets IT de plus de 100 millions de dollars. De manière cohérente, 12 % des DSI ont indiqué avoir un CDO dans leur organisation et un autre 12 % un leader numérique dédié mais rapportant au DSI. Les CDO sont le plus susceptibles de rapporter au CIO (22 %) qu'au directeur du marketing (16 %), quatre sur dix étant rattachés au PDG directement.

Bien que le rôle de CDO ait souvent été présenté comme une menace pour les DSI, la CIO de l'Université de Durham, Carolyn Brown, veut voir dans ces chiffres un signe positif sur la perception de la technologie.

« Je me plais à penser que le nombre croissant de DSI qui sont au Comité exécutif et l'émergence des CDO reflète une acceptation du fait que le DSI est compétent pour créer de la valeur et pas seulement exécuter un service périphérique » plaide-t-elle.

« Le CIO ayant une mentalité moderne et qui saisit ce que signifie la collaboration est dans une position unique pour comprendre comment les changements de comportement peuvent générer de nouveaux services, de nouveaux marchés et une nouvelle agilité pour les exploiter ».

La diversité et la carrière de DSI

Quand il a abordé le sujet de la diversité, le cabinet Harvey Nash a signalé une diminution du nombre de DSI de sexe féminin alors que les chiffres de départ étaient déjà faibles. La proportion de 7 % cette année était en baisse en regard des 8 % de l'an dernier avec 9 % au Royaume-Uni.

En outre, 71 % ont estimé que les femmes étaient sous-représentées dans le secteur de l'IT. Si beaucoup a été fait au sujet de la progression de carrière des DSI, l'enquête a révélé que l'obtention d'un poste de PDG n'était pas une aspiration pour plus des deux tiers des DSI actuels. Alors que 32 % rêvaient d'un poste dans les hautes sphères de la direction, 45 % préféreraient un autre rôle informatique et 6 % recherchent un moyen de devenir entrepreneur ou de créer leur propre entreprise.

Retrouvez
la version originale
sur
CIO.co.uk

Edward Qualtrough, CIO.co.uk / Traduction: Bertrand Lemaire

Mardi 14 octobre 2014 • de 8 h 30 à 12 h 30 • Centre d'affaires Paris Trocadéro • Paris 16e

VERS LE SYSTÈME D'INFORMATION INSTANTANÉ

Développer l'agilité pour répondre aux attentes métier

Face à la concurrence des SaaS orientés métier et aux mauvaises habitudes prises sur les services grand public par les responsables métier, le DSI est trop souvent vu comme un problème, l'homme qui dit « non ». Pour répondre aux exigences de flexibilité, d'adaptabilité et de réactivité de la part des métiers, le DSI doit cultiver son agilité.



SYSTÈMES D'INFORMATION ET MÉTIERS

Grenoble assume un choix politique fort en matière d'Open Data et de Logiciels Libres

La nouvelle équipe municipale récemment élue à la tête de Grenoble a fait le choix du logiciel libre et de l'open-data, sans chercher des économies à court terme. C'est un choix politique assumé comme tel. Laurence Comparat, l'adjointe en charge spécifiquement de ces dossiers, a répondu à nos questions.



(III): Suite aux scrutins municipaux de mars 2014, vous êtes devenue la première maire adjointe à avoir une délégation liée à l'open-data et au logiciel libre. Quelle est-elle exactement et pourquoi l'avoir mise en place?

Laurence Comparat: J'ai été nommée Maire Adjointe à l'accès aux informations, à la libération des données, à l'utilisation et à la diffusion des logiciels libres. Une telle nomination d'une adjointe sur ces sujets n'était pas, au départ, prévue. Mais l'open-data et le logiciel libre ont constitué les thèmes de l'un des débats lors de la campagne. Cela a suscité un réel enthousiasme du public, avec de très fortes attentes. Nous avons alors décidé de mettre en place une délégation sur le principe « nous vous avons entendus, alors chiche! ».

Quels objectifs poursuivez-vous?

Laurence Comparat: Il s'agit clairement d'un choix politique. Nous voulons favoriser une démarche d'ouverture intrinsèque au Logiciel Libre. J'emploie d'ailleurs à dessein « logiciel libre » et pas « opensource ». Outre la transparence et l'accès aux données inhérentes à celui-ci, c'est comme un moteur que l'on peut adapter, si l'on veut, à des besoins précis.

Avez-vous des objectifs de réduction de coût?

Laurence Comparat: Pas dans un premier temps puisqu'une migration coûte nécessairement de l'argent. Au lieu de payer des licences, on paye du service, de la formation. Mais, une fois cette migration amortie, on rentre ensuite dans une période d'économies puisque l'on n'a plus à racheter des licences de nouvelles versions ou des échéances si l'on est en mode locatif.

(Intention de financer du développement de logiciels libres?)

Laurence Comparat: A terme, nous ne nous contenterons pas d'être des utilisateurs, c'est certain. Bien entendu, nous pouvons être amenés à développer en interne ou à recourir à des prestations externes pour faire évoluer des logiciels afin qu'ils correspondent mieux à nos besoins. Et ces développements seront bien sûr remis à la communauté. Par contre, subventionner directement des communautés serait plus délicat.

De plus, il faut être raisonnable pour être efficace. Les bascules vers les logiciels libres vont déjà beaucoup nous occuper. Notre financement va donc aller à l'implémentation des solutions libres avec les prestations de services associées. Nous opérons donc une bascule budgétaire de la licence vers la prestation mais sans réduction significative pour l'instant.

(a) (a) IIII de Grenoble adhère-t-elle à des associations telles que l'APRIL^[1] ou I'ADULLACT[2]?

Laurence Comparat: Notre équipe, lors de la campagne électorale, a signé la Charte de l'APRIL mais, pour l'instant, Grenoble ne bénéficie pas de l'appui de réseaux associatifs de ce genre. Il va de soit que nous allons chercher à bénéficier des expériences faites ailleurs pour ne pas réinventer la

[IIII]: Vous avez également dans votre délégation l'open-data qui est aujourd'hui devenu une mode dans de nombreuses collectivités. Quelle est votre vision de ce phénomène?

Laurence Comparat: Pour nous, ce n'est pas une mode et c'est même un enjeu politique. L'opendata représente en fait deux enjeux différents.

Tout d'abord, il y a l'accès à l'information par le public. Il s'agit de faire preuve de transparence dans un souci de démocratie locale avec une co-construction du projet politique avec les citoyens. L'opendata fait donc partie de notre vision de la démocratie. Par exemple, il s'agit d'avoir tous les éléments nécessaires à la tenue d'un débat au moment de le mener. Ainsi, et ainsi seulement, le débat peut réellement avoir lieu pour définir un scénario qui est ensuite soumis au conseil municipal.

Mais l'open-data est également un enjeu pour des tiers, en dehors de la municipalité. Nous pouvons ainsi partager des données brutes exploitables par des entreprises ou des chercheurs. Et, en retour, la ville peut bénéficier du travail opéré par ces tiers. Par exemple, si on libère les données de consommation énergétique des bâtiments municipaux, des collectifs pourraient s'interroger sur les raisons de différences entre quartiers.

[] []: Une telle transparence n'est-elle pas potentiellement dangereuse, par exemple en portant atteinte à la vie privée?

Laurence Comparat: En effet, l'open-data ne doit pas être réalisée n'importe comment. Il s'agit, en particulier, de procéder à une anonymisation réelle. Une telle anonymisation implique que même un recoupement de données n'aboutisse jamais à retrouver des données sensibles personnelles. Mais c'est un problème complexe car il s'agit de libérer des données qui ont été financées par le public et qui donc lui appartiennent mais en protégeant le même public.

Si, a priori, des données de voirie ne posent pas trop de problèmes, une analyse des besoins sociaux est, elle, beaucoup plus sensible.

[Les données ouvertes vont-elles toujours être gratuites?

Laurence Comparat: Nous menons actuellement une réflexion sur des licences de type Creative Commons. L'idée est d'éviter que quelqu'un s'enrichisse au détriment de la ville ou de ses citoyens. La gratuité sera donc clairement la règle de base mais nous avons la volonté de garder un vrai contrôle sur les usages et, le cas échéant, de conclure des partenariats avec des entreprises visant au partage des profits.

Laurence Comparat: Les adjoints ne sont pas rémunérés mais indemnisés. La Loi prévoit que l'em-

LAURENCE COMPARAT ET SON PARCOURS EN BREF

Laurence Comparat a été nommée « Maire Adjointe à l'accès aux informations, à la libération des données, à l'utilisation et à la diffusion des logiciels libres » de la Ville de Grenoble suite aux élections du 23 et du 30 mars 2014. Il s'agit de son premier mandat municipal mais sa première candidature sur une liste date de 1989.

Elle est fonctionnaire, membre du personnel administratif et technique de l'Université Stendhal de Grenoble, avec des missions d'appui à la maîtrise d'ouvrage informatique et aux usages numériques (formation, accompagnement, support). Mais sa nomination est liée uniquement à son parcours militant au sein de l'actuelle ADES (Association Démocratie, Ecologie, Solidarité) et des mouvements qui l'ont précédée. A Grenoble, une histoire politique particulière se déroule depuis le milieu des années 70. Une coalition d'écologistes et de mouvements de gauche, issus notamment du PSU et des Amis de la Terre, y demeure depuis cette époque. L'ADES existe sous ce nom depuis 1995 mais des élus de cette tendance sont présents au Conseil Municipal depuis 1983.

Le 30 mars 2014, la liste menée par Eric Piolle, présentée par Europe Écologie Les Verts avec le soutien de mouvements de gauche radicale, s'est imposée avec 40,03 % dans une quadrangulaire contre le maire sortant PS, Jérôme Safar, qui n'a obtenu que 27,45 %. Les deux autres candidats qui s'étaient maintenus ont été largement distancés : la liste d'Union de la Droite (Matthieu Chamussy, 23,99 %) comme celle du Front National/ Rassemblement Bleu Marine (Mireille d'Ornano, 8,53 %). ■

ployeur doit libérer du temps pour les élus, bien sûr sans obligation de rémunération. Les règles de calcul de ce temps sont assez complexes. A Grenoble, le crédit d'heures est de 182 par trimestre. Bien entendu, il s'agit de ne pénaliser personne et donc de collaborer intelligemment entre le conseil municipal et les employeurs des différents conseillers et adjoints.

Au départ, les réunions du conseil municipal ont débuté en soirée pour permettre la mise en place de cette organisation. Mais, ensuite, il faut que les heures de réunions soient compatibles avec les heures normales de travail des services qui assistent le conseil, comme la questure. ■

Bertrand Lemaire

- [1] Association pour la Promotion et la Recherche en Informatique Libre
- [2] Association des Développeurs, Utilisateurs de Logiciels Libres pour les Administrations et les Collectivités Territoriales

Mardi 18 novembre 2014 • de 8 h 30 à 12 h 30 • Centre d'affaires Paris Trocadéro • Paris 16e

TRANSFORMER LA DSI POUR OPTIMISER SON EFFICACITÉ

Garantir la performance quotidienne au service des métiers

Si le DSI se doit d'être un stratège de la transformation du numérique, un héraut de l'innovation et le messie des nouvelles tendances, la première raison du mécontentement des utilisateurs sera une panne de l'e-mail ou un réseau trop lent. Face aux usages numériques croissants, garantir le bon fonctionnement quotidien des outils informatiques est devenu un défi. Délivrer un support adéquat aux utilisateurs de plus en plus exigeants est une obligation. Et le tout à moindre coût, bien évidemment.



HUMEUR

PORTAGE, INTERIM, FREELANCE... QUEL CONTRAT POUR LE DSI?

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, JE VIENS PRENDRE CONGÉ. IN MISSION DE DSI PAR INTERIM SE TERMINE CE SOIR.

DSI PAR INTERIM???? ET MOI QUI PENSAIS QUE UOUS ÉTIEZ STAGIAIRE!







CIO EVENEMENTS 2014

Inscrivez-vous dès à présent aux conférences 2014 sur cio-online.com

23 septembre 2014

LE DÉCISIONNEL TRANSFORME LES DONNÉES EN CONNAISSANCES

Du Big Data au Big Knowledge

14 octobre 2014

VERS LE SYSTÈME D'INFORMATION INSTANTANÉ

Développer l'agilité pour répondre aux attentes métier

Pour toute demande concernant CIOpdf: cio-abonnement@it-news-info.com - N° de téléphone dédié: 03 27 32 26 29

Une publication de :

IT NEWS INFO - 40 boulevard Henri Sellier 92150 Suresnes • Tél. : 014197 6210

Rédacteur en chef: Bertrand Lemaire • blemaire@it-news-info.com

Ont participé à ce numéro : Oscar Barthe

 $\label{eq:principal matter} \textbf{Principaux associ\'es}: \textbf{Adthink Media et International Data Group Inc.}$

Président: Bertrand Gros

Directeur de publication : Bertrand Gros

Directeur général : Jean Royné

Président du groupe Adthink Media: Sylvain Morel

Réalisation: Rémy Beaudégel

SEPIA Studio - 6 rue Jules Simon 92100 Boulogne

CIO est édité par IT NEWS INFO, SAS au capital de 3 000 000 €

Durée de la société: jusqu'au 7 septembre 2106 **Siret:** 500 034 574 00029 RCS Nanterre